



Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat

Les illusionnistes !

Woerth et Santini = Majax et Garcimore !



Lorsque des ministres indiquent à de millions de fonctionnaires qu'ils bénéficieront à l'avenir d'une garantie individuelle de pouvoir d'achat grâce à leur gouvernement et qu'ils arrivent à convaincre certains syndicats, ils vendent de l'illusion à bas prix. Les agents comprendront mieux pourquoi la CGT a été exclue de la commission de suivi car elle ne cautionne pas les artifices de calcul. Il vaudrait pourtant mieux pour les agents que les experts de la CGT soient présents pour défendre les intérêts des fonctionnaires !

En effet, le terme garantie individuelle pourrait laisser penser que les pertes cumulées sur plusieurs années soient rattrapées par la mesure annoncée. Mais en fait, en y regardant de plus près, le compte n'y est pas et loin de là ! D'abord pour les millions de fonctionnaires exclus du dispositif et même pour ceux qui en bénéficieront, le montant est loin de représenter les pertes réelles.

Eh non, ce n'est pas une poule aux oeufs d'or qui sort des foulards de nos illusionnistes mais bien un rapace, destiné à ne lâcher que quelques sous pour solder 4 ans de pertes !

Le mécanisme du calcul : le ministère compare le traitement brut annuel détenu à l'indice du 31/12/2007 avec celui détenu à l'indice du traitement du 31/12/2003, majoré de l'inflation sur la période, soit 6,77%. La différence constatée, lorsqu'elle est positive, donnera lieu au versement d'une prime en 2008 qui sera prise en compte dans le calcul de la retraite additionnelle.

A l'aide des quelques exemples ci-dessous, la CGT montre :

- ✓ le niveau limitatif des bénéficiaires et le montant de la GIPA suivant les situations ;
- ✓ le décalage existant entre les pertes réellement subies et le montant de la GIPA.

Pour éviter toute polémique de chiffres, nous avons retenu le niveau officiel de l'inflation pour indexer la valeur du point d'indice. Il s'agit de valeurs minimales, car les pertes subies avant le 1^{er} janvier 2004 sont très importantes, comme l'illustre l'année 2003 durant laquelle les fonctionnaires n'avaient obtenu aucune hausse salariale alors que l'inflation avoisinait les 2% !

Exemples de calcul de la GIPA

Grade échelon au 31/12/2003	Indice 31/12/03 net majoré	Traitement annuel brut 2003	Grade échelon au 31/12/2007	Indice 31/12/07 net majoré	Traitement annuel brut 2007	Traitement annuel brut 2003 indexé	Différence	GIPA
Contrôleur 7 ^{ème}	361	18 948 €	contrôleur 8 ^{ème}	370	20 118 €	20 231 €	113 €	113 €
Contrôleur 8 ^{ème}	369	19 368 €	contrôleur 9 ^{ème}	384	20 879 €	20 679 €	-200 €	0
Inspecteur 6 ^{ème}	460	24 144 €	inspecteur 7 ^{ème}	496	26 969 €	25 779 €	-1 189 €	0
Inspecteur 12 ^{ème}	641	33 645 €	inspecteur 12 ^{ème}	642	34 907 €	35 923 €	1 016 €	1016 €
ACAP1/ARP1 NEI 3 *	393	20 628 €	ARP1/AAP1 1 ^{ère} cl 7 ^{ème} *	416	22 619 €	22 024 €	-594 €	0
ACA /AR 7 ^{ème} *	315	16 534 €	AR/AAI 7 ^{ème} *	324	17 617 €	17 653 €	37 €	37 €

(*) AR : agent de recouvrement - ACA : agent de constatation et d'assiette ou AAI : agent administratif des impôts

Les exemples le montrent : la méthode de calcul proposée pour solder 4 années de perte de pouvoir d'achat exclut un grand nombre d'agents. Pour d'autres, la mesure est quasiment insignifiante surtout lorsqu'elle est ramenée au mois. Par exemple, l'agent C du

7^{ème} échelon a droit à un rattrapage de moins d'un euro par mois (37 /4ans) !

Au verso, la CGT a recalculé, sur quelques exemples, la perte cumulée réellement sur la même période.

Sur les sites des syndicats est en ligne un «calculateur» qui permet à chacun de vérifier si il est ou non bénéficiaire de la GIPA et de calculer la perte de pouvoir d'achat sur les 4 dernières années.

Sites : <http://www.snadgi.cgt.fr> ou tresor.cgt.fr

La CGT a reconstitué, à travers quelques exemples, sur la même période que les ministres la carrière des agents. La valeur indexée du point correspond à la valeur « administrative » du point en 2003 majorée de l'inflation moyenne: 1,7% pour 2004, 2005, 2006 et 1,5% en 2007. Malgré des calculs minimalistes, la CGT démontre qu'il n'y

a pas de garantie individuelle de pouvoir d'achat. La GIPA n'est, en fait, qu'une mince compensation, même pour ceux qui en bénéficient, et que dire pour les autres ! L'illusion ne dure donc pas très longtemps, messieurs les ministres. Les administrations financières savent compter, vous devriez le savoir !

CALCUL DES PERTES ANNUELLES MOYENNES DE POUVOIR D'ACHAT

Année	Grade Echelon	Indice net majoré	Valeur du point	Valeur indexée du point	Traitement annuel brut perçu	Traitement annuel brut indexé	Perte constatée
2004	AR / ACA 7 ^e *	315	4,396	4.448	16 617 €	16 815 €	198 €
2005	AR / ACA 6 ^e *	315	4,433	4.524	16 757 €	17 101 €	344 €
2006	AR / ACA 6 ^e *	316	4,487	4.487	17 015 €	17 447 €	432 €
2007	AR / ACA 7 ^e *	324	4,531	4.670	17 617 €	18 157 €	540 €
Total					68 005 €	69 519 €	1 514 €

(*) AR : agent de recouvrement - ACA : agent agent de constatation et d'assiette

Commentaire : cet agent bénéficie d'une GIPA de 37 €, sa perte nette est de 1 477 €

Année	Grade Echelon	Indice net majoré	Valeur du point	Valeur indexée du point	Traitement annuel brut perçu	Traitement annuel brut indexé	Perte constatée
2004	contrôleur 7 ^{ème}	361	4,396	4.448	19 043 €	19 270 €	227 €
2005	contrôleur 7 ^{ème}	361	4,433	4.524	19 204 €	19 598 €	394 €
2006	contrôleur 8 ^{ème}	369	4,487	4.487	19 868 €	20 373 €	504 €
2007	contrôleur 8 ^{ème}	370	4,531	4.670	20 118 €	20 734 €	617 €
Total					78 233 €	79 975 €	1 742 €

Commentaire : cet agent bénéficie d'une GIPA de 113 €, sa perte nette est de 1 629 €.

Année	Grade Echelon	Indice net majoré	Valeur du point	Valeur indexée du point	Traitement annuel brut perçu	Traitement annuel brut indexé	Perte constatée
2004	contrôleur 8 ^{ème}	369	4,396	4.448	19 465 €	19 697 €	232 €
2005	contrôleur 8 ^{ème}	369	4,433	4.524	19 629 €	20 032 €	403 €
2006	contrôleur 9 ^{ème}	383	4,487	4.487	20 622 €	21 146 €	523 €
2007	contrôleur 9 ^{ème}	384	4,531	4.670	20 879 €	21 519 €	640 €
Total					80 596 €	82 394 €	1 798 €

Commentaire : cet agent ne bénéficie même pas de GIPA, pourtant sa perte est de 1 798 €.

Année	Grade Echelon	Indice net majoré	Valeur du point	Valeur indexée du point	Traitement annuel brut perçu	Traitement annuel brut indexé	Perte constatée
2004	inspecteur 12 ^{ème}	641	4,396	4.448	33 814 €	34 217 €	403 €
2005	inspecteur 12 ^{ème}	641	4,433	4.524	34 099 €	34 799 €	700 €
2006	inspecteur 12 ^{ème}	641	4,487	4.487	34 514 €	35 390 €	876 €
2007	inspecteur 12 ^{ème}	642	4,531	4.670	34 907 €	35 977 €	1 070 €
Total					137 333 €	140 382 €	3 049 €

Commentaire : cet agent bénéficie d'une GIPA de 1 016 €, la perte nette est pourtant de 2 003 €.

Le dernier exemple montre que, même pour les fins de carrière, la garantie de maintien de pouvoir d'achat n'existe pas contrairement à ce qu'il était annoncé comme mesure pour les grades terminaux.

L'action est plus que jamais nécessaire.

Le SNADGI-CGT et le SNT-CGT appellent les agents à :

- ✓ se rassembler dans l'unité la plus large ;
- ✓ s'inscrire dans toutes les initiatives prises au niveau de la Fonction publique ;
- ✓ être massivement en grève le 27 mars prochain.

Montreuil, le 4 mars 2008